

Une nouvelle enquête pastorale sur le Massif des Alpes et les territoires pastoraux des Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur

Principes, bases méthodologiques et modalités de valorisation des données 2012 - 2014

Depuis les années 60, des opérations de recensement des surfaces pastorales se sont déroulées sur différents territoires français, notamment sur le massif des Alpes et les territoires pastoraux des deux régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur ; la dernière datant des années 1996/1997.

Ces opérations, réalisant un état des lieux réguliers des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion par les systèmes d'élevage utilisateurs, ont accompagné les grandes politiques d'aménagement des espaces pastoraux : loi pastorale de 1972, programmes d'aménagement et d'équipement...

En 2009, les partenaires des activités pastorales du massif des Alpes ont affirmé leur volonté de disposer de données chiffrées à jour, leur permettant de lire les grandes évolutions ayant pu affecter ces espaces pastoraux depuis les 15 dernières années.

Ainsi, les bases méthodologiques et les principes de mise en œuvre d'une nouvelle enquête pastorale sur le massif alpin et les territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA ont été élaborées collectivement, au cours d'une année de travaux et de tests sur plusieurs territoires.

Les conclusions de ces travaux sont restituées dans ce rapport, qui constitue ainsi le document de référence sur les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle enquête pastorale sur 3 années (2012/2014) et le cadre de valorisation des données collectées.

Juillet 2014

SOMMAIRE

I- Une nouvelle enquête pastorale... dans quel cadre ?.....	3
1- Qu'est ce qu'une enquête pastorale ?.....	3
2- Pourquoi une nouvelle enquête pastorale ?	4
3- Une action portée par l'ensemble des partenaires techniques, politiques et financiers des activités pastorales du massif alpin et des deux régions.....	5
4- Du Lac Léman à la Méditerranée... du Mont Gerbier de Jonc au Mont Blanc.....	6
II- Bases méthodologiques du recensement des surfaces pastorales	7
1- Quelles surfaces recenser ?.....	7
A- Les surfaces valorisées exclusivement par le pâturage.....	7
B- Surfaces utilisées, surfaces potentielles, surfaces abandonnées... ?.....	8
C- La délimitation d'entités pastorales de plus de 10ha.....	9
2- Une logique de recensement distinguant deux principaux types de surfaces pastorales.....	10
A- Unités pastorales à fonction spécialisée d'estive et Zones Pastorales	10
B- Cas particulier des unités pastorales DFCI et des grands espaces pastoraux de la Crau et de Camargue.....	13
3- La nature des informations collectées selon le type de surfaces recensées	14
4- Un recensement s'appuyant sur l'organisation de réunions d'enquête communales	17
A- L'organisation des réunions d'enquête communales	17
B- La conduite d'une réunion d'enquête.....	19
5- Documents supports méthodologiques.....	19
III- Modalités d'accès, de valorisation et de diffusion de la base de données des surfaces pastorales	21
1- Comment disposer des résultats, analyses et synthèses issues de cette enquête pastorale ?	21
A- Des analyses et synthèses territoriales accessibles à tous via un serveur WEB	21
B- Des données individuelles confidentielles non diffusables.....	21
C- Aucune vente de données brutes n'est envisageable.....	22
D- La possibilité pour les partenaires de mettre à disposition des données à des organismes tiers.....	22
2- Quelques règles et précautions d'usage... ..	22
A- Précautions d'utilisation... et limites d'interprétation.....	22
B- Les données n'ont aucune valeur réglementaire	23
C- Faire mention de la source des données... ..	23
ANNEXES	24

I- Une nouvelle enquête pastorale... dans quel cadre ?

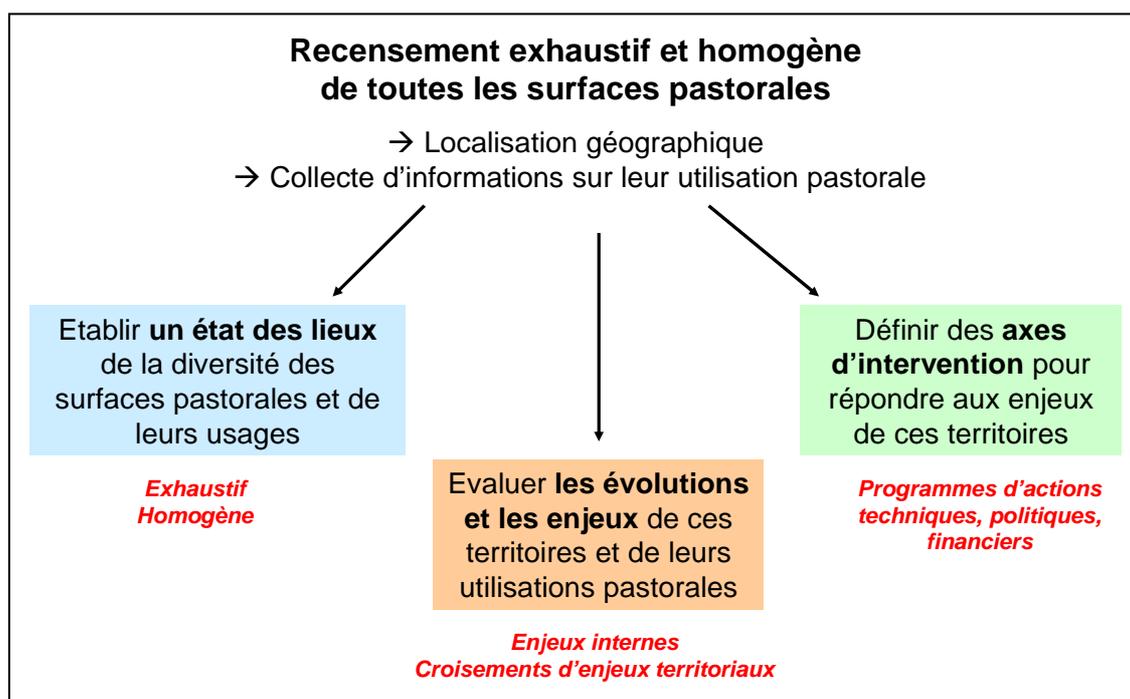
1- Qu'est ce qu'une enquête pastorale ?

Une enquête pastorale est une opération de recensement homogène et exhaustif des surfaces pastorales d'un vaste territoire, visant à recueillir leur géolocalisation (selon leur organisation en unités de gestion) et un certain nombre d'informations relatives aux modalités de leur gestion pastorale.

Elle permet ainsi la constitution d'une **base de données géoréférencée**, exploitable sous les logiciels courants de Systèmes d'Information Géographique, autorisant de nombreuses valorisations, à différentes échelles territoriales, et selon les attentes et problématiques des partenaires concernés.

Ainsi, outre l'intérêt majeur que constitue une base de données exhaustive des surfaces pastorales pour la conduite des actions de terrain, l'enquête pastorale permet l'élaboration **d'un outil de réflexion et de pilotage des politiques pastorales et d'aménagement du territoire sur les espaces naturels pâturés** par :

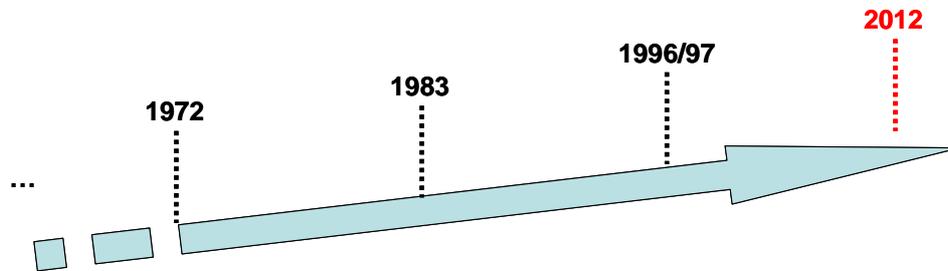
- La réalisation d'un état des lieux à un instant « t » de la diversité des surfaces pastorales et de leurs usages, en prenant ainsi le « pouls » des activités pastorales d'un territoire,
- La lecture des évolutions qui ont pu affecter l'usage de ces surfaces pastorales depuis la dernière opération de recensement,
- La synthèse et l'analyse de ces données pour la définition de programmes d'actions techniques, politiques et financiers permettant de répondre aux enjeux de ces territoires et des systèmes d'élevage qui les valorisent.



2- Pourquoi une nouvelle enquête pastorale ?

→ Une enquête pastorale tous les 10 à 15 ans...

Depuis les années 60, une enquête pastorale a été conduite tous les 10 à 15 ans, la dernière sur le massif alpin et les territoires pastoraux des régions Rhône Alpes et PACA datant de 1996/1997.



Le rythme des enquêtes pastorales sur les 40 dernières années

Ces opérations ont été associées à la mise en œuvre de politiques ambitieuses pour l'aménagement et la valorisation de ces espaces : Loi pastorale de 1972 avec la création des Groupements Pastoraux, des Associations Foncières Pastorales et des Conventions Pluriannuelles de Pâturage ; programmes de soutien aux aménagements et équipements pastoraux...

→ Quelles politiques d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux pour les prochaines années ?

Au cours des 15 années écoulées depuis la précédente enquête pastorale, de nombreux événements importants ont touché les élevages pastoraux et les espaces naturels qu'ils valorisent : réformes de la Politique Agricole Commune, développement des politiques environnementales, sécheresses et aléas climatiques, prédation par le loup... Dans le même temps, des programmes d'aménagement ambitieux ont été conduits, une animation de terrain a été menée pour l'organisation collective des éleveurs, la mobilisation du foncier, l'amélioration de l'équipement des pâturages...



Des aménagements importants pour la gestion des espaces pastoraux

Réfection d'une cabane pastorale dans les Alpes de Haute Provence

(Photo CERPAM)

Face à ces évolutions majeures et à leurs impacts certains sur les pratiques pastorales et la gestion des espaces pâturés, **les partenaires du massif alpin ont exprimé, dès 2009, le besoin de disposer d'éléments objectifs et chiffrés**, comme base de réflexion pour l'élaboration des prochains programmes d'intervention techniques, politiques et financiers.

Ainsi, un premier travail a été mené en 2010/2011, dans le cadre d'un large partenariat regroupant les organismes techniques et scientifiques et les partenaires politiques et financiers, afin de définir les bases méthodologiques d'une nouvelle enquête pastorale et d'évaluer les conditions de sa mise en œuvre sur les territoires pastoraux du massif alpin et des deux régions Rhône-Alpes et PACA.

Les bases méthodologiques et le cadre général de la mise en œuvre et de la valorisation de cette nouvelle enquête pastorale, présentés dans ce document, sont issus des conclusions de ces travaux.

3- Une action portée par l'ensemble des partenaires techniques, politiques et financiers des activités pastorales du massif alpin et des deux régions

Depuis les premières réflexions en 2009 qui ont lancé la démarche jusqu'à la réalisation complète du travail sur l'ensemble des territoires pastoraux, cette nouvelle enquête pastorale est conçue et portée comme un véritable projet d'intérêt général et collectif par l'ensemble des partenaires :

→ Partenaires techniques et scientifiques :

- Suaci Alpes du Nord
- Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
- Société d'Economie Alpestre de Haute Savoie (SEA74)
- Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA73)
- Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)
- Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme (ADEM 26)
- Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA 01)
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Parc Naturel Régional du Pilat
- Conservatoire des Espaces Naturels de la Loire
- Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA Grenoble)
- Parcs Nationaux de la Vanoise, des Ecrins et du Mercantour
- Office National des Forêts, antennes Rhône-Alpes et Méditerranée
- Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de la région PACA (FRGDS PACA)

→ Partenaires politiques et financiers :

- Union Européenne (Fonds FEADER)
- Etat : DATAR Alpes, DRAAF Rhône-Alpes, DRAAF PACA (Fonds FNADT)
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

➤ Conseils Généraux des départements suivants : Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse, Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute Savoie (Assemblée des Pays de Savoie).

Un comité de pilotage assure le suivi et l'orientation du projet avec une réelle concertation entre ces partenaires. Le Suaci Alpes du Nord en est le maître d'ouvrage, dans le cadre d'une coordination du projet assurée conjointement avec le CERPAM, IRSTEA Grenoble et le réseau des services pastoraux des Alpes du Nord « Pastor'@lpes ».

IRSTEA assure un accompagnement méthodologique et un suivi scientifique des résultats ; Les services pastoraux réalisent les réunions d'enquête de terrain sur leurs départements d'intervention.

4- Du Lac Léman à la Méditerranée... du Mont Gerbier de Jonc au Mont Blanc...



Afin d'avoir une vision globale du vaste domaine pastoral du massif alpin et des deux régions, et en cohérence avec les grands mouvements de transhumance qui caractérisent les activités pastorales de ces territoires, ce recensement couvre l'ensemble des surfaces pastorales des départements de Rhône-Alpes et PACA.

Réalisé sur 3 années (2012, 2013, 2014), il permet de disposer d'une base de données exhaustive et de ses applications de valorisation.

II- Bases méthodologiques du recensement des surfaces pastorales

1- Quelles surfaces recenser ?

A- Les surfaces valorisées exclusivement par le pâturage...

Afin de ne pas se limiter aux seuls espaces d'alpage ou d'estive mais de bien mettre en avant la diversité et l'ampleur des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition retenue des surfaces à recenser est la suivante :

« Surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins »

Dans cette définition générale, on retrouve donc bien toute la diversité des surfaces pastorales :

- **Diversité des types de milieux pastoraux concernés** : pelouses d'altitude, landes et garrigues, sous-bois pâturés et surfaces sylvopastorales...
- **Diversité des contextes géographiques** : de la plaine à la haute montagne
- **Diversité des fonctions pastorales de ces espaces** : Alpage et estive, fonction d'intersaison (parcours, zones intermédiaires, montagnettes...), fonction d'hivernage (parcours du sud de la France sur lesquels les troupeaux peuvent avoir un rôle de lutte contre les risques d'incendie)
- **Diversité des types d'usages pastoraux** : utilisation individuelle ou organisation collective des éleveurs, foncier en propriété ou en location, déplacements saisonniers des troupeaux ou proximité des sièges d'exploitation...

★ Evolution depuis 1996/1997 !!

Contrairement à l'enquête pastorale de 1996/1997, ce nouveau recensement intègre donc aussi les surfaces pastorales situées à moins d'une demi-heure de marche des sièges d'exploitation, autorisant ainsi un retour journalier des animaux.

Cette définition générale est précisée par quelques éléments relatifs à la conduite de ces surfaces :

- Elles ne font l'objet d'aucune intervention mécanique de labour.
- Elles ne font pas l'objet de fauches pour de la récolte fourragère (des pratiques de fauche partielle ou occasionnelle de certaines unités peuvent toutefois être mise en œuvre).
- Elles peuvent faire l'objet d'amendements organiques (voir minéraux dans certains cas spécifiques).
- Elles peuvent faire l'objet d'interventions ponctuelles de broyage à finalité d'amélioration du potentiel pastoral.

A noter également que les prairies permanentes conduites de façon plus intensives, au regard du nombre de passages des animaux au pâturage, des niveaux de chargement, de fertilisation et de mécanisation, sont exclues du recensement (*voir paragraphe II.2 pour plus de précisions*).



Des landes et bois pâturés aux pelouses d'altitude...

Dans certaines situations locales spécifiques, il peut parfois être difficile de classer ou non une surface pâturée en surface pastorale à recenser, selon la nature des autres usages qui peuvent être faits de cette même surface.

Il revient alors à l'enquêteur d'évaluer avec les personnes ressources enquêtées la pertinence de recenser ces surfaces comme surfaces pastorales au vu de leurs fonctions dans les systèmes d'élevage utilisateurs, dans le respect de l'esprit général de la définition retenue. Dans ces cas, les choix faits sont formalisés et mutualisés entre l'ensemble des structures réalisant les travaux d'enquêtes sur le massif et les deux régions.

B- Surfaces utilisées, surfaces potentielles, surfaces abandonnées... ?

L'enquête pastorale s'attache à recenser **les surfaces utilisées l'année en cours** (année N de l'enquête, ou année N-1 si la réunion d'enquête se déroule avant la période de pâturage de l'année), et **les surfaces pastorales qui ne sont plus utilisées** (ce qui sous entend qu'elles ont donc déjà été utilisées quelques années auparavant).

Lorsque les surfaces pastorales recensées sont utilisées durant l'année en cours, toutes les informations relatives à leur mode de gestion sont collectées.

Si les surfaces pastorales ne sont plus utilisées, l'année de la dernière utilisation et le motif d'arrêt de l'utilisation sont précisés (les autres informations relatives au mode de gestion pastoral ne sont alors pas renseignées).

L'objectif de cette façon de procéder est bien d'identifier les surfaces qui ont eu une fonction pastorale (suffisamment récente pour être toujours dans la mémoire des personnes ressources) et de comprendre la raison de l'arrêt de leur pâturage, et non de chercher à localiser des surfaces pastorales potentielles (à partir de quand peut-on considérer une surface comme potentiellement pastorale ? Avec quels moyens ? Quels coûts de réhabilitation ?...).

En effet, chercher à localiser les surfaces pastorales potentielles de certaines communes préalpines reviendrait de façon caricaturale à considérer toutes les surfaces à l'intérieur des limites communales !

C- La délimitation d'entités pastorales de plus de 10ha

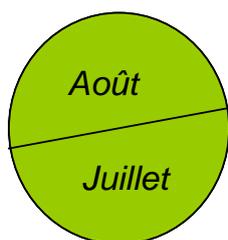
Sur la base de cette définition des surfaces pastorales, les entités pastorales recensées (unités de territoire géolocalisées et à l'échelle desquelles les informations relatives à l'usage pastoral sont collectées) correspondent à des **unités de gestion pastorales** (ou à des ensemble d'unités de gestion pastorales contiguës – voir paragraphe II.2 cas des Zones Pastorales). L'unité de gestion pastorale étant définie comme une portion de territoire continue, pâturée par un ou des troupeaux durant une période donnée, et pour laquelle on peut identifier en conséquence un ou des gestionnaires pastoraux (individuels ou collectifs).

Ainsi, toutes les entités pastorales recensées...

→ Constituent une portion de territoire continue :

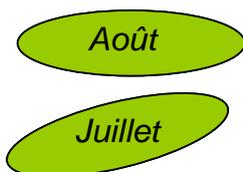
Si un troupeau utilise deux portions de territoire différentes non contiguës (ou « quartiers ») durant sa période d'estive, chacune de ces portions de territoire est enregistrée comme unité pastorale à part entière.

Par contre, lorsque les deux quartiers d'une même estive sont contigus, ils constituent et sont enregistrés comme une seule unité pastorale



2 quartiers de pâturage / 1 unité de gestion pastorale

⇒ Une entité pastorale recensée

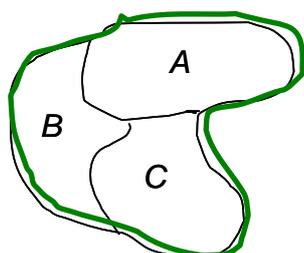


2 quartiers de pâturage / 2 unités de gestion pastorales

⇒ Deux entités pastorales recensées

→ Sont indépendantes de la nature des propriétés foncières :

Même si le territoire pâturé par un troupeau durant une période donnée est constitué de plusieurs parcelles de propriétaires différents, il ne constitue qu'une unité de gestion pastorale et donc qu'une entité pastorale recensée.



3 propriétaires différents / 1 unité de gestion pastorale

⇒ Une entité pastorale recensée

→ ...d'une surface supérieure à 10ha

Afin de ne pas complexifier le travail d'une enquête pastorale dont l'objectif est d'avoir des synthèses globales à l'échelle de territoires pastoraux, le recensement s'attache à identifier les entités pastorales de plus de 10ha (pour autant, des entités de moins de 10ha peuvent être recensées localement).

★ Ces règles sont communes avec l'enquête pastorale de 1996/1997.

2- Une logique de recensement distinguant deux principaux types de surfaces pastorales

A- Unités pastorales à fonction spécialisée d'estive et Zones Pastorales

L'objectif d'une enquête pastorale est de recenser de façon exhaustive et la plus juste possible l'ensemble des surfaces pastorales d'un vaste territoire, en collectant des données relatives à leurs usages pastoraux.

Une question centrale se pose alors : jusqu'à quel niveau de précision peut-on aller dans le dimensionnement des entités pastorales à localiser et dans la précision des données à collecter pour pouvoir prétendre à un maximum de fiabilité de ces informations ?

La conduite d'entretiens individuels auprès de tous les éleveurs des territoires concernés étant inenvisageable dans le cadre d'un projet à grande échelle, la collecte des informations ne peut s'appuyer que sur quelques personnes ressources par commune dans le cadre de réunions collectives (voir paragraphe II-4).

Dans cette approche, la complexité de l'organisation spatiale des usages pastoraux de certains types de surfaces (notamment de toutes les surfaces à fonction d'intersaison) du fait du morcellement foncier, de pratiques individuelles juxtaposées et imbriquées spatialement, rend difficile, voir impossible dans certaines situations, la localisation et la caractérisation des unités de gestion pastorales de chaque éleveur.

Cette situation oblige à adopter des principes de simplification des règles de recensement dans les cas les plus complexes, pour ne pas prendre le risque d'avoir une information incomplète et peu fiable, qui remettrait en cause la valorisation même des résultats de l'enquête pastorale.

Tout en gardant le cadre général exposé plus haut de définition des surfaces et entités pastorales recensées, cette enquête pastorale propose deux approches distinctes correspondant à deux grands types de surfaces pastorales, définis selon leurs fonctions pastorales :

1- Les surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive, communément appelées « alpages » ou « estives ».

Elles se définissent par leur **fonction pastorale spécialisée d'accueil de troupeaux durant la période estivale** (entre juin et octobre).

Ces surfaces pastorales s'organisent en général en vastes unités de gestion continues, allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'ha, valorisées par des gestionnaires individuels ou collectifs souvent accompagnés et suivis par les organismes techniques pastoraux.

→ Pour ces espaces relativement bien définis et connus, chaque entité pastorale recensée, appelée **Unité Pastorale d'altitude à fonction spécialisée d'estive**, correspond à un seul gestionnaire pastoral (individuel ou collectif).

1 Unité Pastorale d'altitude à fonction spécialisée d'estive = 1 unité de gestion pastorale = 1 gestionnaire pastoral

2- Les autres surfaces pastorales (sans fonction spécialisée d'estive)

Il s'agit de toutes les autres surfaces pastorales, qui se caractérisent donc par leur fonction d'intersaison ou d'hivernage (mais qui peuvent également accueillir des animaux l'été, en complément). Leurs appellations sont diverses selon les cultures départementales et selon qu'elles font références à leur fonction ou aux types de milieux pastoraux qui les caractérisent : **Parcours d'intersaison, zones intermédiaires, montagnettes...**

Ces espaces pastoraux peuvent parfois accueillir des animaux l'été mais jamais dans le cadre d'une fonction spécialisée d'estive.

Ces surfaces se caractérisent dans la très grande majorité des cas par un morcellement foncier très important, des petites parcelles d'exploitation et donc une très grande imbrication spatiale des usages pastoraux (**très souvent par des éleveurs individuels**), ce qui rend extrêmement complexe leur recensement de façon précise et fiable sans entretiens individuels avec les éleveurs utilisateurs.

Ainsi, afin de s'assurer d'un inventaire exhaustif, tout en limitant les risques d'approximation dans la collecte des données, l'enquête pastorale s'attache à recenser ces surfaces sous la forme de **Zones Pastorales** ; une zone pastorale se définissant comme un ensemble d'unités de gestion pastorale contigües gérées par un ou plusieurs éleveurs.

1 Zone Pastorale = Une ou plusieurs unités de gestion pastorales = Un ou plusieurs gestionnaires pastoraux

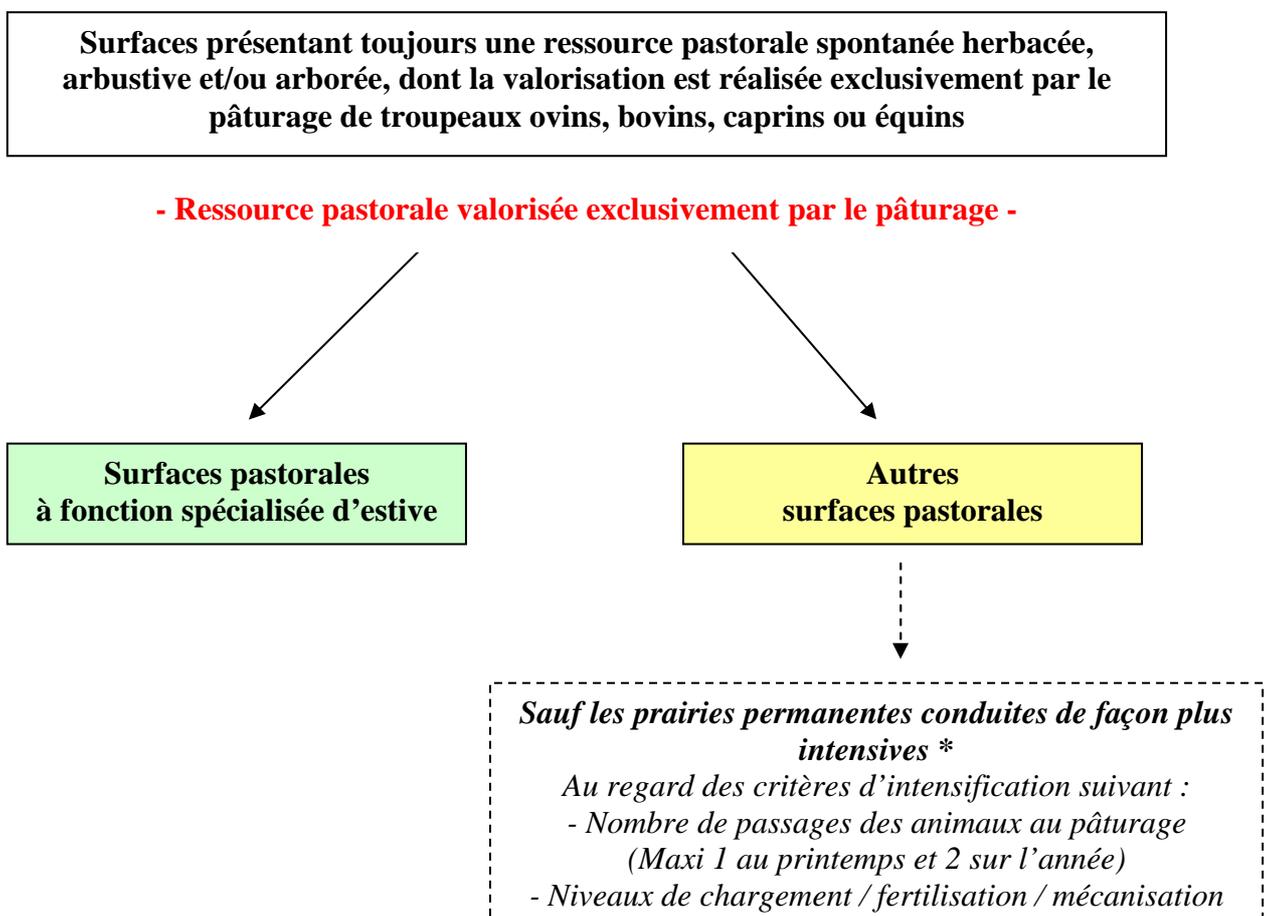
La simplification du mode de recensement des Zones Pastorales par rapport aux Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive permet effectivement de s'assurer de leur recensement exhaustif malgré leur complexité, mais entraîne inévitablement une perte de

précision concernant la collecte d'informations relatives à leurs usages pastoraux (une Zone Pastorale = plusieurs gestionnaires pastoraux).

Voir paragraphe II-3 la nature des données collectées pour chacun de ces deux types de surfaces.

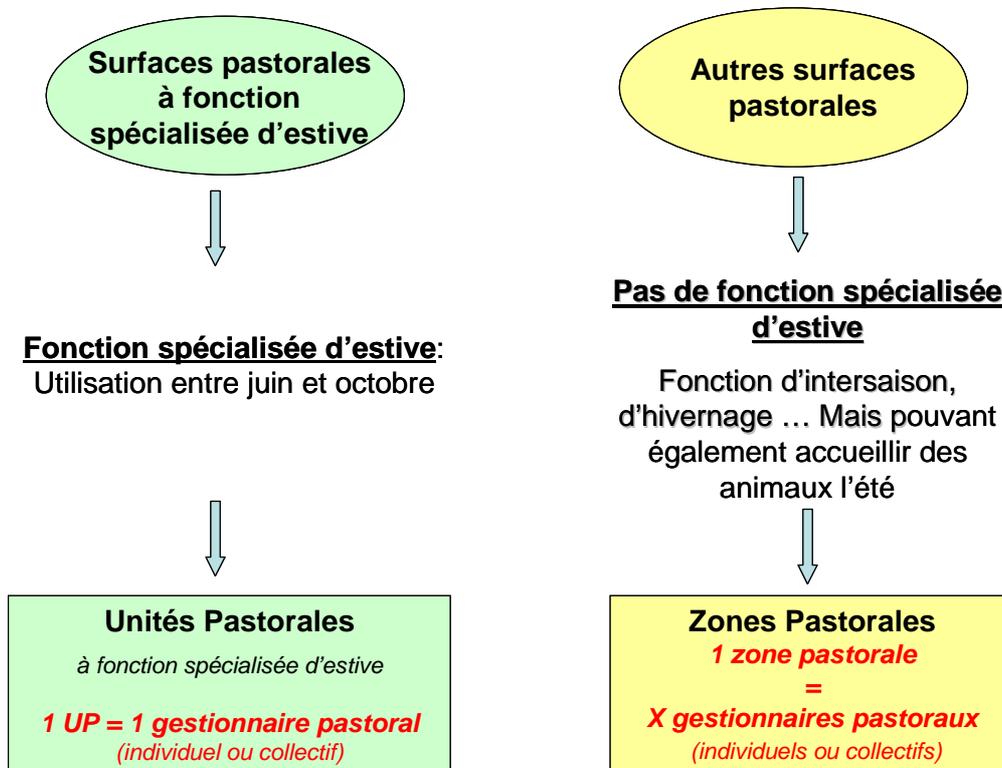
Afin de minimiser cette perte de précision, le socle méthodologique qui vient d'être présenté pour les Zones Pastorales peut être adapté par l'enquêteur : lorsque la situation des terrains étudiés le permet, il est possible de faire correspondre une Zone Pastorale à une unité de gestion pastorale d'un seul gestionnaire - souvent un seul éleveur utilisateur.

La définition générale des surfaces pastorales à recenser se décline donc ainsi...



** Cette précision pour les surfaces pastorales n'ayant pas de fonction spécialisée d'estive vise à exclure des surfaces de prairies permanentes qui pourraient répondre à la définition générale des surfaces à recenser mais dont la conduite effective ne pourrait pas être qualifiée de pastorale (surfaces en prairies permanentes pour le pâturage de vaches laitières à proximité des bâtiments d'exploitation par exemple). Cette évaluation est laissée à l'appréciation des enquêteurs selon les spécificités des contextes locaux.*

... Et les modalités de leur recensement s'appuient sur la distinction de ces deux types de surfaces pastorales :



B- Cas particulier des unités pastorales DFCI et des grands espaces pastoraux de la Crau et de Camargue

Dans certaines situations locales très spécifiques, la simplification du recensement des surfaces pastorales en Zones Pastorales peut ne pas être nécessaire ni pertinente, bien qu'il s'agisse effectivement de surfaces pastorales à fonction d'intersaison ou d'hivernage.

C'est le cas par exemple des Unités pastorales d'hivernage ou d'intersaison à fonction DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) qui, comme les Unités pastorales d'altitude à fonction d'estive, sont organisées en grandes unités de gestion de plusieurs dizaines ou centaines d'ha et bien connues des organismes techniques qui suivent leur gestion pastorale.

De même, il serait dommage, pour les grands espaces pastoraux de plusieurs dizaines ou centaine d'ha de la Crau et de la Camargue dans les Bouches du Rhône, de ne pas localiser ni caractériser les unités pastorales de chaque éleveur gestionnaire.

L'enquête pastorale s'attache ainsi à recenser ces surfaces en tant que Zones Pastorales (du fait de leur fonction), mais en respectant la règle « 1 entité pastorale recensée = 1 utilisateur pastoral », contrairement à la règle générale s'appliquant aux autres Zones Pastorales (qui peuvent comprendre plusieurs utilisateurs).

★ Enquête pastorale de 1996/1997.

L'enquête pastorale de 1996/1997 n'avait pas considéré plusieurs types de surfaces pastorales, en tentant de relier systématiquement une entité pastorale recensée à une unité de gestion pastorale d'un seul gestionnaire (éleveur individuel ou structure collective). Cette méthode qui avait l'ambition d'avoir le même niveau de précision pour tout type de surface pastorale a montré quelques manques d'exhaustivité pour les surfaces pastorales à fonction d'intersaison et d'hivernage.

3- La nature des informations collectées selon le type de surfaces recensées

Afin de disposer d'une base de données géoréférencées (compatible avec l'ensemble des logiciels SIG les plus courants), les entités pastorales recensées sont donc **localisées sur fond carto IGN Scan 25 ou BD Ortho** (travail au 1/25000^{ème}, projection en Lambert 93).

Pour chaque entité, des informations la caractérisant et précisant son mode de gestion pastorale sont renseignées, de façon plus ou moins précise selon qu'il s'agisse d'une Unité Pastorale à fonction spécialisée d'estive (un seul gestionnaire pastoral) ou d'une Zone Pastorale (potentiellement plusieurs éleveurs utilisateurs).

Ces données s'organisent autour des thématiques suivantes :

1- L'identité du territoire

Code et Nom de l'entité recensée, N° INSEE du département et de la commune.

2- Les caractéristiques physiques du territoire

Surface en ha (en projection à plat et surface réelle évaluée avec un Modèle Numérique de Terrain), étage altitudinal principal.

3- Le foncier

Types de propriété, appartenance à un regroupement de propriétés, modes de faire-valoir

4- L'utilisation pastorale et le mode de conduite des troupeaux

Niveau de précision variable entre les UP à fonction spécialisée d'estive et les Zones Pastorales

Nature de l'utilisateur pastoral, nombre d'exploitations agricoles utilisatrices, types d'animaux et effectifs, fonctions pastorales et dates de présence des animaux, mode de conduite des troupeaux...

5- Les activités complémentaires et les travailleurs

Autres activités complémentaires à l'activité de garde et de soin des troupeaux (traite, transformation fromagère, vente de produits issus des exploitations agricoles, accueil), nombre de travailleurs et salariés.

6- Les contractualisations agri-environnementales

Engagements PHAE et MAET

7- L'origine des troupeaux

Uniquement pour les UP à fonction spécialisée d'estive

8- L'année de validité et la source des données

Il est à noter que la problématique des aménagements et des équipements pastoraux de ces surfaces ne fait pas partie des thématiques retenues. Ce choix a été validé collectivement après des réflexions approfondies sur les enjeux et la complexité d'un recensement fiable et pertinent de ce type de données (voir encadré suivant).

Toutefois, la base de données des surfaces pastorales constituera un socle de données sur lequel pourront s'appuyer des travaux spécifiques répondant aux attentes des différents partenaires sur ce sujet :

- Mise en relation des bases de données déjà existantes sur les équipements pastoraux avec la base de données de l'enquête pastorale
- Conception et élaboration de bases de données de suivi des aménagements et équipements pastoraux mis en œuvre et financés par les différents partenaires financiers (à relier à la base de l'enquête pastorale)
- Lancement de travaux spécifiques d'état des lieux des équipements pastoraux à l'échelle de territoires plus ou moins vastes (massif, départements, régions...), sur le principe, par exemple, de l'état des lieux des cabanes pastorales conduit en PACA par le CERPAM et le Conseil Régional.

Pourquoi ne pas traiter des enjeux liés à l'aménagement et aux équipements des surfaces pastorales dans le cadre de l'enquête?

L'évaluation des enjeux liés aux aménagements et aux équipements des surfaces pastorales aurait pu être considérée comme un des objectifs de l'enquête pastorale. Toutefois, les retours d'expériences ont montré que ce sujet est complexe, et qu'il nécessite un fort investissement pour être traité de façon fiable et pertinente. Plusieurs interrogations sur l'objectif à donner à l'enquête pastorale sur ce sujet ont donc été soulevées :

1- Un premier objectif aurait pu consister à mettre en évidence un niveau d'enjeu général relatif à ces équipements pastoraux : hébergement des travailleurs, eau...

Ces enjeux généraux étant déjà connus et souvent travaillés par les services pastoraux au niveau départemental, il a semblé peu pertinent de l'aborder dans le cadre de l'enquête pastorale. De plus, il aurait pu être hasardeux de n'aborder que ces enjeux, au risque d'en écarter d'autres, parfois plus importants localement (foncier, multi-usage...).

2- La réalisation d'un simple inventaire des équipements pastoraux (présence de cabanes oui/non, présence de point d'eau oui/non...), n'a pas non plus semblé très pertinent et même potentiellement source de confusion et d'erreur sans aucune analyse associée (les équipements recensés nécessitent-ils des travaux ?). De plus ces équipements n'auraient pas pu être géolocalisés : ce travail spécifique sort du cadre de l'enquête, et nécessiterait des moyens humains et financiers additionnels.

3- L'objectif plus ambitieux que l'on aurait pu spontanément donner à l'enquête pastorale aurait été l'évaluation des besoins en équipements pastoraux :

- localisation des UP qui présentent des enjeux
- évaluation des besoins d'aménagements et d'équipements qui en découlent
- définition d'enveloppes financières...

Toutefois, répondre à cet objectif ne passe pas par un simple recensement des équipements pastoraux, mais par un réel travail d'analyse de l'existant et des besoins en conséquence (sont-ils en état ? fonctionnels ? ...).

Ce travail d'analyse aurait nécessité un investissement important pour la conception de la démarche (pour objectiver l'analyse qui peut être faite de la qualité d'un équipement et du besoin ou non de son aménagement) et la **conduite d'enquêtes individuelles**. Ainsi en témoigne l'expérience d'élaboration d'une base de données régionale sur les cabanes pastorales par le CERPAM et le Conseil Régional PACA.

L'enquête pastorale, qui se décline sur un vaste territoire, sans enquêtes individuelles et avec des moyens limités, ne semblait donc pas pouvoir intégrer ce niveau d'analyse.

Il a donc été proposé de ne pas intégrer cette problématique à l'enquête pastorale, mais de la laisser à des programmes régionaux ou départementaux spécifiques.

En annexe, deux documents présentent en détail, pour les UP à fonction spécialisée d'estive et pour les Zones Pastorales, la nature de chaque donnée collectée (avec une définition précise des notions évoquées) et les modalités de codage dans la base de données :

→ « **UP à fonction spécialisée d'estive** » : Nature des données à collecter et modalités de codage. Structuration du fichier de formes - Version définitive enquête pastorale.

→ « **Zone Pastorale** » : Nature des données à collecter et modalités de codage. Structuration du fichier de formes - Version définitive enquête pastorale.

4- Un recensement s'appuyant sur l'organisation de réunions d'enquête communales

La conduite d'entretiens individuels auprès de tous les éleveurs utilisateurs des surfaces pastorales étant inenvisageable dans le cadre d'une enquête pastorale sur de vastes territoires, Le travail de recensement des surfaces et de collecte des données associées s'appuie sur l'organisation de réunions d'enquêtes communales rassemblant quelques personnes ressources des territoires.

A- L'organisation des réunions d'enquêtes communales

Le principe des réunions d'enquête consiste donc à considérer que quelques personnes d'une commune, sélectionnées sur leur très bonne connaissance de l'organisation du territoire et de ses activités d'élevage, peuvent, sur la base d'une carte précise du territoire communal (fond IGN Scan 25 ou photos aériennes), informer les enquêteurs sur la localisation et la gestion pastorale de l'ensemble des surfaces communales concernées.

Plusieurs tests à l'échelle du massif des Alpes ont permis de confirmer la fiabilité de cette méthode, si un certain nombre de facteurs sont rassemblés :

→ Le choix des personnes ressources :

Les personnes ressources sont en général des éleveurs de la commune, des responsables de structures pastorales collectives (Présidents de Groupements Pastoraux ou d'Associations Foncières Pastorales), des élus responsables des questions pastorales ou agricoles, des techniciens territoriaux (Agents ONF ou de Parcs Nationaux par exemple).

Ils sont identifiés par la Mairie en lien avec les services pastoraux, qui vont conduire ces réunions d'enquête.

Un contact est donc systématiquement pris par le service pastoral avec les maires des communes concernées, en amont des réunions.

Le nombre de personnes ressources présentes ne doit pas être inférieur à 2 ou 3 par commune (sinon l'information devient assez peu précise et perd beaucoup de sa fiabilité), et ne doit pas excéder 6 à 7 personnes (le déroulé de la réunion devient alors difficile à canaliser).

→ La mobilisation et l'invitation des personnes ressources

Afin de s'assurer d'une réelle mobilisation et participation de ces personnes ressources, une invitation individuelle et personnalisée leur être faite, soit par la mairie, soit par le service pastoral (que ce soit oralement ou par courrier). Ces modalités d'invitation sont définies avec les maires des communes concernées.

Le fait que cette réunion puisse être un moment d'échange sur les problématiques pastorales de la commune, au-delà du travail de recensement en tant que tel, en présence de représentants de la commune et des organismes techniques, est un élément fort de mobilisation.

→ La taille du territoire pastoral à traiter par réunion

La durée optimale d'une réunion est de deux heures et ne doit pas excéder trois heures, afin de respecter la disponibilité des participants et la capacité de chacun à rester concentré et efficace sur un temps donné.

Ainsi, selon la taille des communes et la complexité de leurs domaines pastoraux, les réunions s'organisent à l'échelle d'une seule commune ou par regroupement de communes : 2 communes limitrophes en général, éventuellement plus dans les cas très spécifiques où une interconnaissance et une habitude de travail en commun existe déjà (cas des Groupements Pastoraux à gestion concertée de la Drôme par exemple).

Pour les très grosses communes pastorales, une ou deux journées entières peuvent être nécessaires par commune. Il revient alors à l'enquêteur d'organiser le travail en demi-journées, en invitant les personnes ressources des portions de territoires qui sont traitées.

→ Les enquêteurs

Selon les situations (nombre de communes par réunions, complexité des situations pastorales), les réunions peuvent être conduites par un seul enquêteur ou nécessiter la participation de deux personnes.

Dans tous les cas, pour assurer une précision et une fiabilité des données collectées, l'enquêteur principal doit :

- Bien connaître les questions pastorales et leurs acteurs sur les territoires considérés
- Bien maîtriser la démarche et la méthodologie de l'enquête, ainsi que la manipulation en direct des outils SIG
- Ne pas avoir cette seule mission à mener à temps plein

Ces réunions d'enquête sont donc conduites par les services pastoraux départementaux, ou à défaut par les organismes techniques s'occupant de façon opérationnelle de ces questions sur les territoires, dans le respect de ces règles générales.

B- La conduite d'une réunion d'enquête

Déroulé type d'une réunion d'enquête :

1- Présentation du principe général de l'enquête pastorale, de la méthode de recensement proposée et du déroulé de la réunion

Un document support type, pouvant être projeté, a été élaboré. Voir Paragraphe II.5.

2- Projection des fonds cartographiques IGN comme support de localisation des surfaces pastorales, en faisant simplement figurer les limites communales

3- Localisation de chaque entité pastorale identifiée :

- Présentation des limites sur la carte projetée à l'écran par les personnes ressources et saisie en directe sur le logiciel SIG par l'enquêteur
- Le recensement se fait en deux temps : les Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive puis les Zones Pastorales

4- Pour chaque entité pastorale dessinée, collecte des informations la caractérisant sur un questionnaire papier. Ces données sont ensuite saisies dans la base informatique de retour au bureau.

5- Une fois la totalité du recensement effectué, projection en superposition des données issues de l'enquête de 96/97 et autres données départementales potentiellement disponibles (services pastoraux, PN...) afin d'identifier les éventuels oublis ou les incohérences apparentes.

6- Validation finale du recensement pour les territoires étudiés.

Les données collectées selon cette méthode sur les différents territoires sont ensuite centralisées et compilées pour constituer une base de données commune à l'ensemble des partenaires : la base de données des surfaces pastorales du massif alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Une convention entre ces partenaires en définit les règles d'accès, de diffusion et de valorisation (voir paragraphe III).

5- Documents supports méthodologiques

En complément de ce rapport de synthèse, plusieurs documents méthodologiques ont été élaborés et mis à disposition des enquêteurs :

1- Le descriptif des fichiers de forme SIG des Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive et des Zones Pastorales :

→ « *UP à fonction spécialisée d'estive* » : Nature des données à collecter et modalités de codage. Structuration du fichier de formes.

→ « **Zone Pastorale** » : Nature des données à collecter et modalités de codage.
Structuration du fichier de formes.

Ces deux documents figurent en annexes 1 et 2 de ce rapport

2- Les questionnaires d'enquête pour la collecte des données caractérisant les entités pastorales recensées et leur mode de gestion :

→ Grille d'enquête relative aux Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive

→ Grille d'enquête relative aux Zones Pastorales

Ces deux documents figurent en annexes 3 et 4 de ce rapport

3- Un support PowerPoint de présentation de la démarche et de la méthode de recensement, pouvant être projeté en début de réunion d'enquête selon les besoins des enquêteurs.

III- Modalités d'accès, de valorisation et de diffusion de la base de données des surfaces pastorales

1- Comment disposer des résultats, analyses et synthèses issues de cette enquête pastorale ?

A- Des synthèses territoriales accessibles à tous via un serveur WEB

Un serveur WEB propose des synthèses territoriales de l'état des lieux des surfaces pastorales et de leur valorisation par les troupeaux, à des échelles pouvant aller de la commune à un ensemble de communes constituant une zone géographique (vallée, massif...), une entité administrative, un territoire de projet...

Ce serveur est accessible à tout public : <http://enquete-pastorale.irstea.fr>

Un travail d'analyse des évolutions depuis la dernière enquête pastorale de 1996/1997 peut également être réalisé en complément par les services pastoraux départementaux (ou à défaut par les organismes techniques départementaux), pour répondre à des attentes spécifiques de certains territoires.

La mise en relation des conclusions d'une telle analyse d'évolution avec les observations de terrain des organismes techniques et les principaux événements qui ont pu affecter les activités pastorales durant ces 15 dernières années, constitue un socle de réflexion pour la définition de programmes d'actions et d'accompagnement des activités pastorales sur ces territoires.

B- Des données individuelles confidentielles non diffusables

La production de ces synthèses et analyses territoriales constitue l'objectif principal de l'enquête pastorale. Pour leur réalisation, les données de terrain ont été collectées à l'échelle de chaque entité de gestion pastorale, en mobilisant quelques personnes ressource sur chaque commune (*voir partie II « Bases méthodologique du recensement des surfaces pastorales »*).

Ces données individuelles sont confidentielles et non nominatives, et ne peuvent en aucun cas être diffusées librement.

Seuls les partenaires directs de cette enquête pastorale ont accès à l'intégralité de la base de données, concernant leurs territoires d'intervention potentiels.

En pratique, ils peuvent télécharger intégralement la base de données géoréférencée depuis le serveur WEB élaboré à cet effet, et en disposer librement dans le respect des règles de la convention dont ils sont signataires (notamment le maintien du caractère non nominatif et confidentiel des données individuelles), pour développer les applications répondant à leurs problématiques spécifiques.

Indépendamment de ces usages, la base de données source est centralisée à IRSTEA Grenoble, seul organisme habilité à y apporter des modifications.

Ainsi, aucune personne physique ou morale non partenaire de l'opération ne peut disposer en l'état de la base des données individuelles relatives aux surfaces pastorales recensées.

C- Aucune vente de données brutes n'est envisageable...

La base de données est une production collective des partenaires engagés dans cette opération. Aucune donnée brute ne peut donc être commercialisée en l'état.

Seuls les travaux apportant de la valeur ajoutée à ces données (traitement, analyse, mise en forme, expertise...) peuvent faire l'objet de facturations dans le cadre de prestations.

D- La possibilité pour les partenaires de mettre à disposition des données à des organismes tiers

Les partenaires peuvent communiquer ponctuellement certaines données à des organismes tiers avec lesquels ils sont amenés à collaborer.

Toutefois, toute diffusion de données doit faire l'objet d'un conventionnement, dans le cadre d'une convention type approuvée conjointement par l'ensemble des partenaires de l'enquête pastorale, précisant la nature des données diffusées, les territoires pastoraux concernés, l'usage qui en sera fait, le temps de mise à disposition, et les règles d'affichage de la source des données sur toutes productions issues de ces données.

Chaque organisme tiers, bénéficiant d'une mise à disposition de données selon les règles précitées, doit obligatoirement être destinataire du présent document faisant état des bases méthodologiques de réalisation de l'enquête pastorale et de ses limites d'interprétation.

Dans tous les cas, le caractère non nominatif et confidentiel des données individuelles doit être respecté.

2- Quelques règles et précautions d'usage...

A- Précautions d'utilisation... et limites d'interprétation

La méthodologie de l'enquête pastorale a été conçue pour la réalisation d'un travail à grande échelle dont l'objectif est bien de disposer d'éléments d'analyses et de synthèses territoriales, et non de collecter des données d'expertise à l'échelle des unités de gestion pastorales recensées.

Ainsi, les informations collectées ne sont pas obligatoirement renseignées par les éleveurs utilisateurs mais par des personnes ressources qui, même si elles connaissent bien le territoire, ne peuvent pas se porter garantes d'un niveau de précision suffisant pour en tirer des conclusions à l'échelle de chaque unité recensée.

De plus, les données collectées, outre leur niveau de précision, sont souvent insuffisantes pour pouvoir effectuer certaines analyses à l'échelle des unités pastorales :

A titre d'illustration, les éléments de surfaces et d'effectifs figurant dans la base de données ne peuvent en aucun cas être utilisés pour des calculs de chargement, au risque d'arriver à des résultats erronés et des interprétations abusives. Réfléchir un chargement et la conduite d'un troupeau sur une unité pastorale nécessite d'intégrer d'autres facteurs dont la collecte n'est

pas l'objet de l'enquête pastorale (organisation des tris et de la descente progressive des animaux par exemple).

Ce travail ne peut donc en aucun cas remplacer les travaux de terrain, d'expertise et de diagnostics pastoraux menés à l'échelle des unités pastorales.

Pour toute valorisation et interprétation de ces données, il est donc conseillé de se rapprocher du service pastoral ou de l'organisme technique de terrain du département concerné.

B- Les données n'ont aucune valeur réglementaire

Les données issues de l'enquête pastorale n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent être opposées aux données déclaratives des éleveurs. Ces données ne pourront notamment pas servir pour des contrôles orientés.

Il est important de noter que les données sont collectées auprès de personnes ressources, qui dans la majorité des cas ne sont pas directement les éleveurs ou groupements d'éleveurs utilisateurs de ces espaces.

C- Faire mention de la source des données...

Toute production issue d'une valorisation des données de l'enquête pastorale (études, expertises, analyses, supports de communication...) **doit faire figurer la source des données :**

« Données issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN à une échelle minimale de 1/25 000^{ème} ».

Toute publication doit également faire figurer la liste des financeurs (ou leurs logos) : Union Européenne (FEADER), Etat (DATAR), Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Conseils Généraux (Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse, Ain, Ardèche, Drôme), Assemblée des Pays de Savoie.

Toutes ces règles font l'objet d'un conventionnement entre les partenaires de l'enquête pastorale :

« Convention relative à la définition des règles de gouvernance de la base de données des surfaces pastorales du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur entre les partenaires de sa réalisation ».

Contact :

*Suaci Alpes du Nord
Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet 73190 SAINT BALDOPH
04 79 70 77 70 / suacigis@suacigis.com*

ANNEXES

ANNEXE 1 :

« **UP à fonction spécialisée d'estive** » : Nature des données à collecter et modalités de codage. Structuration du fichier de formes

ANNEXE 2 :

« **Zone Pastorale** » : Nature des données à collecter et modalités de codage. Structuration du fichier de formes

ANNEXE 3 :

Grille d'enquête relative aux Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive.

ANNEXE 4 :

Grille d'enquête relative aux Zones Pastorales.

ANNEXE 1 : « UP à fonction spécialisée d'estive » : Nature des données à collecter et modalités de codage
Structuration du fichier de formes

Intitulé du Champ	Type	Longueur	Définition	Précisions modalités de codage
CODEUP	Texte	9	Identifiant de l'Unité Pastorale	« UP »+ Code INSEE Dpt + Code INSEE commune + N°UP à 2 chiffres (Ex: UP0416201)
INSEDEP	Texte	2	Code INSEE du département auquel se rattache l'UP (en général, département disposant de la surface principale de l'UP, mais la décision d'affectation revient à l'enquêteur)	Code INSEE Dpt Ex : 04 ; 26...
INSEECOM	Texte	5	Code INSEE de la commune à laquelle se rattache l'UP (en général, commune disposant de la surface principale de l'UP mais la décision d'affectation revient à l'enquêteur)	Code INSEE département + Code INSEE commune Ex : 73050
NOM1	Texte	50	Nom courant attribué à l'UP	Texte
NOM2	Texte	50	2^{ème} Nom attribué à l'UP et figurant sur le fond carto IGN Scan 25.	Texte
SURFACE	Réel simple	6,2	Surface totale de l'UP en ha Calcul automatique SIG en projection à plat	Calcul automatique carto
SURF_MNT	Réel simple	6,2	Surface totale réelle de l'UP en ha , issue d'un calcul automatique avec modèle numérique de terrain.	Calcul automatique carto avec MNT. Réalisation Cemagref
ETAGE_ALT	Texte	2	Etage altitudinal de la surface principale de l'UP , par appréciation visuelle carto. - Haute Montagne : >1800m (étages subalpin et alpin) - Moyenne Montagne : 1000m < > 1800m - Piémont : 600m < > 1000m - Plaine et colline : < 600m	HM : Haute Montagne MM : Moyenne montagne PM : Piémont PC : Plaine et colline
PROP_TYPE1	Texte	3	Nature de la propriété principale Type de propriété dominante sur l'UP : s'évalue en fonction du nombre d'ha approximatif de chaque type de propriété.	DOM : Etat COM : Communal CT : Autres Collectivités Territoriales et EPCI PRI : Privé AUT : Autre
PROP_TYPE2	Texte	3	Nature du 2^{ème} type de propriété dominant sur	DOM : Etat

			l'UP	COM : Communal CT : Autres Collectivités Territoriales et EPCI PRI : Privé AUT : Autre N : Pas de 2 ^{ème} type de propriété
PROP_TYPE3	Texte	3	Nature du 3^{ème} type de propriété dominant sur l'UP	DOM : Etat COM : Communal CT : Autres Collectivités Territoriales et EPCI PRI : Privé AUT : Autre N : Pas de 3 ^{ème} type de propriété
PROP_REG	Texte	4	Nature du regroupement de propriétés dans laquelle l'UP est éventuellement comprise pour toute ou partie. On entend un regroupement de propriétés au sens d'un regroupement de comptes propriétaires.	AFPA : AFP autorisé AFPL : AFP libre AUT : Autre association syndicale de propriétés N : Pas de regroupement
FAIRE_VAL1	Texte	3	Nature du mode de faire valoir dominant sur l'UP On considère comme mode de faire valoir dominant celui qui s'applique sur le plus grand nombre d'ha de l'unité pastorale, par rapport aux autres modes de faire valoir.	PRO : Propriété CPP : Convention Pluriannuelle de Pâturage BR : Bail rural BE : Bail environnemental VER : Verbal HER : Vente d'herbe USA : Droit d'usage AUT : Autre
FAIRE_VAL2	Texte	3	Nature du 2^{ème} mode de faire valoir dominant sur l'UP	PRO : Propriété CPP : Convention Pluriannuelle de Pâturage BR : Bail rural BE : Bail environnemental VER : Verbal HER : Vente d'herbe USA : Droit d'usage AUT : Autre

				N : Aucun
FAIRE_VAL3	Texte	3	Nature du 3^{ème} mode de faire valoir dominant sur l'UP	PRO : Propriété CPP : Convention Pluriannuelle de Pâturage BR : Bail rural BE : Bail environnemental VER : Verbal HER : Vente d'herbe USA : Droit d'usage AUT : Autre N : Aucun
USAGE	Texte	1	L'UP est-elle utilisée pour le pâturage de troupeaux, l'année de l'enquête ? (année de l'enquête = année de référence des données) Si NON : préciser uniquement « DERN_USAGE » et « MOTIF », puis les métadonnées en fin de table. Si OUI : Poursuivre à partir de « UTIL_PASTO »	O = Oui N = Non
DERN_USAGE	Texte	4	Si l'UP n'est pas utilisée l'année de l'enquête, préciser l'année de sa dernière utilisation pour le pâturage de troupeaux	Année
MOTIF	Texte	50	Motif de non utilisation de l'UP depuis la dernière année d'utilisation, le cas échéant (Texte libre : arrêt d'activité, prédation, problème d'accès ou d'équipements...)	Commentaire libre
UTIL_PASTO	Texte	3	Nature de l'utilisateur pastoral (on entend par utilisateur le responsable sur l'UP du ou des troupeaux utilisateurs de l'UP, encore appelé gestionnaire pastoral de l'UP). <i>Attention : Les prises en pension entre dans la catégorie exploitation individuelle.</i>	GP : Groupement Pastoral GJ : Autre Groupe d'éleveurs Juridiquement constitués FAI : Collectif de fait sans statut juridique IND : Exploitation individuelle (dont GAEC et pensions) SC : Plusieurs utilisateurs individuels Sans Coordination
ORIGINE	Texte	3	Origine du gestionnaire pastoral s'il s'agit d'un individuel identifié ou d'un collectif structuré :	COM : siège sur la commune de l'UP

			- Siège de l'exploitation si gestionnaire individuel - Siège du Président si collectif structuré	N° Département si hors commune (38, 04, 13...) CH (Suisse) / IT (Italie) N : Non renseigné
EXPLOIT	Entier court	2	Nombre d'exploitations agricoles ayant des animaux pâturant sur cette UP (dont les exploitations laissant simplement leurs animaux en pension) 1 GAEC = 1 exploitation	Nombre d'exploitations agricoles
PENSION	Texte	1	Des animaux sont-ils pris en pension par le gestionnaire pastoral ?	O = Oui N = Non
ESP_DOM	Texte	1	Orientation animale principale de l'UP On pourra considérer une orientation principale si l'effectif en UGB est supérieur à environ 80% de l'effectif total. Sinon « Mixte ».	O : Ovins B : Bovins C : Caprins E : Equin-Asins A : Autres M : Mixte
DATE_DEB	Date	-	Date de montée des premiers animaux sur l'UP (Toutes espèces et tous types d'animaux confondus)	Date (jj/mm/aaaa)
DATE_FIN	Date	-	Date de descente des derniers animaux de l'UP (Toutes espèces et tous types d'animaux confondus) S'il y a plusieurs séquences de pâturage, on prendra la date de descente de la dernière séquence.	Date (jj/mm/aaaa)
DUREE	Entier court	3	Nombre de jours de présence d'animaux sur l'UP (indépendamment des tris d'animaux et des différentes espèces potentiellement présentes) Nombre de jours pendant lesquels l'UP accueille des animaux. S'il y a plusieurs séquences de présence d'animaux, on fera la somme des jours des différentes séquences.	Nombre de jours
RETOUR	Texte	1	Le troupeau pâturant sur cette UP retourne-t-il tous les jours sur le siège d'exploitation ?	O = Oui N = Non
CIRCUIT	Texte	1	Tout ou partie du troupeau utilise-t-il une autre unité pastorale au cours de sa durée totale d'estive ?	O = Oui N = Non
CONDUITE	Texte	3	Mode de conduite du troupeau sur l'UP :	GAR : Gardiennage permanent

			<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage permanent = Présence d'un berger vacher toute la journée ou aux moments clefs du pâturage de la journée - Visite quotidienne = Passage d'une personne au moins une fois par jour au troupeau - Visite hebdomadaire = Passage d'une personne au moins une fois par semaine - Sans gardiennage ni visite hebdomadaire 	QUO : Visite quotidienne HEB : Visite hebdomadaire SVH : Sans Visite Hebdomadaire
PARC	Texte	1	Y-a-t-il une conduite intégrale du troupeau en parc clôturé ? Conduite intégrale en parc clôturé = la logique de conduite du troupeau se fait par le passage d'un parc à un autre sur l'ensemble de la période d'utilisation de l'unité pastorale. Attention : une grande UP uniquement clôturée sur ses limites n'est pas considérée comme une conduite en parc.	O = Oui N = Non
FAUCHE	Texte	1	Y-a-t-il une pratique de fauche partielle et / ou occasionnelle sur l'UP ?	O = Oui N = Non
TRAITE	Texte	1	Quelle activité de traite y-a-t-il sur l'UP ?	O : Ovins B : Bovins C : Caprins M : Mixte N : Aucune
TRANSFORM	Texte	1	Y a-t-il une activité de transformation sur l'UP ? Présence de l'atelier de transformation sur l'UP	O = Oui N = Non
VENTE	Texte	1	Le gestionnaire pastoral pratique-t-il sur l'UP de la vente de produits issus de son (ses) exploitation(s) agricole(s) ?	O = Oui N = Non
ACCUEIL	Texte	1	Le gestionnaire pastoral pratique-t-il de l'accueil de public sur l'UP ? Ponctuellement ou de façon régulière : hébergement, restauration, découverte de l'alpage, classes vertes...	O = Oui N = Non
TRAVAIL	Entier court	2	Nombre total de personnes travaillant sur l'UP, tous statuts confondus (salarié, éleveur, aide, bénévole...), pour la gestion du troupeau et de	Nombre de personnes

			<p>l'alpage, et la conduite des autres activités recensées sur l'alpage (en incluant les travaux ponctuels et les corvées : clôture, tris...) <i>Y compris les aides bergers embauchés dans le cadre d'un contrat prédation</i></p> <p>On compte donc tous les travailleurs même s'ils ne sont présents qu'à temps partiel (1 jour par semaine, ½ temps...) ou s'ils ne viennent que quelques jours pour des travaux ponctuels.</p>	
JOURS_TRAV	Entier court	3	<p>Nombre de journées total de travail sur la période d'utilisation de l'unité pastorale. = somme du nombre de jours de travail de chaque travailleur enregistré au champ « TRAVAIL » sur l'ensemble de la durée d'utilisation de l'UP</p>	Nombre de jours
SALARIE	Entier court	2	<p>Nombre de salariés travaillant sur l'UP, pour la gestion du troupeau et de l'alpage, et la conduite des autres activités recensées sur l'alpage. <i>Y compris les aides-bergers embauchés dans le cadre d'un contrat prédation</i></p>	Nombre de salariés
JOURS_SAL	Entier court	3	<p>Nombre de journées total de travail des salariés sur la période d'utilisation de l'unité pastorale. = somme du nombre de jours de travail de chaque salarié enregistré au champ « SALARIE » sur l'ensemble de la durée d'utilisation de l'UP</p>	Nombre de jours
PHAE	Texte	1	Un contrat PHAE est-il signé sur l'UP pour l'année en cours ?	O = Oui N = Non
MAE	Texte	1	Un contrat MAET est-il signé pour l'année en cours ?	O = Oui N = Non
SURF_MAE	Réel simple	5,2	Surface contractualisée en MAET sur l'UP (en ha)	Surface
EF_OV_PAT	Entier court	4	Effectif ovins pâturant sur l'UP, en nombre de têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, allaitants et laitiers). Au maximum de l'effectif.	Effectif
EF_CA_PAT	Entier court	4	Effectif caprins pâturant sur l'UP, en nombre de	Effectif

			têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, allaitants et laitiers). Au maximum de l'effectif	
EF_VL_PAT	Entier court	4	Effectif vaches laitières en production pâturant sur l'UP , en nombre de têtes Au maximum de l'effectif	Effectif
EF_VAT_PAT	Entier court	4	Effectif vaches allaitantes et vaches tarées pâturant sur l'UP , en nombre de têtes (= toutes les vaches autres que les vaches laitières en production) Au maximum de l'effectif	Effectif
EF_GT_PAT	Entier court	4	Effectif génisses et taurillons (> 6 mois) pâturant sur l'UP , en nombre de têtes (les veaux de moins de 6 mois ne sont pas comptabilisés). Au maximum de l'effectif	Effectif
EF_BNL_PAT	Entier court	4	Effectif total bovins hors vaches laitières en production pâturant sur l'UP , en nombre de têtes (= EF_VAT_PAT + EF_GT_PAT) Au maximum de l'effectif <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des effectifs des deux catégories.</i>	Effectif
EF_EQ_PAT	Entier court	4	Effectif équins et asins pâturant sur l'UP , en nombre de têtes, tous animaux confondus. Au maximum de l'effectif	Effectif
EF_AU_PAT	Entier court	4	Effectif autres espèces animales pâturant sur l'UP , en nombre de têtes, tous animaux confondus. Au maximum de l'effectif	Effectif
EF_OV_15J	Entier court	4	Effectif ovins au 15 juillet , en nombre de têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, allaitants et laitiers).	Effectif
EF_CA_15J	Entier court	4	Effectif caprins au 15 juillet , en nombre de têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, allaitants et laitiers)	Effectif
EF_VL_15J	Entier court	4	Effectif vaches laitières en production au 15 juillet , en nombre de têtes	Effectif
EF_VAT_15J	Entier court	4	Effectif vaches allaitantes et vaches tarées au 15 juillet , en nombre de têtes (= toutes les vaches autres que les vaches laitières en production)	Effectif

EF_GT_15J	Entier court	4	Effectif génisses et taurillons (> 6 mois) au 15 juillet , en nombre de têtes Les veaux de moins de 6 mois ne sont pas comptabilisés.	Effectif
EF_BNL_15J	Entier court	4	Effectif total bovins hors vaches laitières en production au 15 juillet , en nombre de têtes (= EF_VAT_15J + EF_GT_15J) <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des effectifs des deux catégories.</i>	Effectif
EF_EQ_15J	Entier court	4	Effectif équins / asins au 15 juillet , en nombre de têtes, tous animaux confondus	Effectif
EF_AU_15J	Entier court	4	Effectif autres espèces animales au 15 juillet , en nombre de têtes, tous animaux confondus	Effectif
OV_COM	Entier court	4	Effectif des ovins issus d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP (tous animaux confondus)	Effectif
OV_DEP	Entier court	4	Effectif des ovins issus d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP (tous animaux confondus)	Effectif
OV_EXT	Entier court	4	Effectif des ovins issus d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP (tous animaux confondus)	Effectif
DEP1_OV	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux ovins de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_OV	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux ovins de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
CA_COM	Entier court	4	Effectif des caprins issus d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP (tous animaux confondus)	Effectif
CA_DEP	Entier court	4	Effectif des caprins issus d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP (tous animaux confondus)	Effectif

CA_EXT	Entier court	4	Effectif des caprins issus d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP (tous animaux confondus)	Effectif
DEP1_CA	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux caprins de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_CA	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux caprins de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
VL_COM	Entier court	4	Effectif des vaches laitières <u>en production</u> issues d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP	Effectif
VL_DEP	Entier court	4	Effectif des vaches laitières <u>en production</u> issues d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP	Effectif
VL_EXT	Entier court	4	Effectif des vaches laitières <u>en production</u> issues d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP	Effectif
DEP1_VL	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux de vaches laitières <u>en production</u> de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_VL	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux de vaches laitières <u>en production</u> de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
VAT_COM	Entier court	4	Effectif des vaches allaitantes + vaches tarées issues d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP	Effectif
VAT_DEP	Entier court	4	Effectif des vaches allaitantes + vaches tarées issues d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP	Effectif
VAT_EXT	Entier court	4	Effectif des vaches allaitantes + vaches tarées issues d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP	Effectif

DEP1_VAT	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux de vaches allaitantes et vaches tarées de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_VAT	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux de vaches allaitantes et vaches tarées de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
GT_COM	Entier court	4	Effectif des génisses et taurillons (>6 mois) issus d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP	Effectif
GT_DEP	Entier court	4	Effectif des génisses et taurillons (>6 mois) issus d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP	Effectif
GT_EXT	Entier court	4	Effectif des génisses et taurillons (>6 mois) issus d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP	Effectif
DEP1_GT	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux de génisses et taurillons de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_GT	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux de génisses et taurillons de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
BNL_COM	Entier court	4	Effectif des bovins hors vaches laitières en production issus d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des origines des deux catégories.</i>	Effectif
BNL_DEP	Entier court	4	Effectif des bovins hors vaches laitières en production issus d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des origines des deux catégories.</i>	Effectif
BNL_EXT	Entier court	4	Effectif des bovins hors vaches laitières en	Effectif

			production issus d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des origines des deux catégories.</i>	
DEP1_BNL	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux de bovins hors vaches laitières en production de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP) <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des origines des deux catégories.</i>	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_BNL	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux de bovins hors vaches laitières en production de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP) <i>A ne remplir que si l'on ne dispose pas du détail des origines des deux catégories.</i>	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
EQ_COM	Entier court	4	Effectif des équins / asins issus d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP (tout animaux confondus)	Effectif
EQ_DEP	Entier court	4	Effectif des équins / asins issus d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP (tout animaux confondus)	Effectif
EQ_EXT	Entier court	4	Effectif des équins / asins issus d'exploitations dont le siège est en dehors du département de l'UP (tout animaux confondus)	Effectif
DEP1_EQ	Texte	2	Principal département dont sont originaires les troupeaux équins / asins de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
DEP2_EQ	Texte	2	2ème département dont sont principalement originaires les troupeaux équins / asins de l'UP (En dehors du département auquel appartient l'UP)	- N° département (04, 13, 26...) - CH (Suisse) / IT (Italie) - « N » : Aucun
ANNEE_REF	Texte	4	Année de référence de validité des données collectées Correspond à l'année des pratiques enregistrées.	Année
SOURCE	Texte	30	Nom de l'organisme ayant collecté les données	Texte

ENQUETEUR	Texte	4	Initiales de l'enquêteur (Prénom Nom)	Texte
ID_SOURCE	Texte	10	Code attribué à cette même UP par l'organisme pastoral territorial dans sa base de données Le cas échéant	Chiffres et lettres majuscules
AUT_SOURCE	Texte	50	Autres organismes ayant fourni des données attributaires	Texte

ANNEXE 2 : « Zone Pastorale » : Nature des données à collecter et modalités de codage
Structuration du fichier de formes

Intitulé du Champ	Type	Longueur	Définition	Modalités de codage
CODEZP	Texte	9	Identifiant de la Zone Pastorale	« ZP »+ Code INSEE Dpt + Code INSEE commune + N°ZP à 2 chiffres Ex: ZP7305009
INSEEDEP	Texte	2	Code INSEE du département auquel se rattache la ZP (en général, département disposant de la surface principale de la ZP, mais la décision d'affectation revient à l'enquêteur)	Code INSEE Dpt Ex : 04 ; 26...
INSEECOM	Texte	5	Code INSEE de la commune à laquelle se rattache la ZP (en général, commune disposant de la surface principale de la ZP, mais la décision d'affectation revient à l'enquêteur)	Code INSEE département + Code INSEE commune Ex : 73050
NOM1	Texte	50	Nom désignant la zone géographique de la ZP	Texte
NOM2	Texte	50	2^{ème} nom désignant la zone géographique de la ZP et figurant sur le fond carto IGN Scan 25.	Texte
SURFACE	Réel simple	6,2	Surface totale de la ZP en ha Calcul automatique SIG en projection à plat	Calcul automatique carto
SURF_MNT	Réel simple	6,2	Surface totale réelle de la ZP en ha , issue d'un calcul automatique avec modèle numérique de terrain.	Calcul automatique carto avec MNT. Réalisation Cemagref
ETAGE_ALT	Texte	2	Etage altitudinal de la surface principale de la ZP , par appréciation visuelle carto 3 options : - Moyenne Montagne : 1000m < > 1800m (étage montagnard) - Piémont : 600m < > 1000m - Plaine et colline : < 600m	MM : Moyenne montagne PM : Piémont PC : Plaine et colline
PROP_TYPE1	Texte	3	Nature de la propriété principale Type de propriété dominante sur la ZP : s'évalue en fonction du nombre d'ha approximatif de chaque type de propriété.	DOM : Etat COM : Communal CT : Autres Collectivités Territoriales et EPCI

				PRI : Privé AUT : Autre
PROP_TYPE2	Texte	3	Nature du 2^{ème} type de propriété dominant sur la ZP	DOM : Etat COM : Communal CT : Autres Collectivités Territoriales et EPCI PRI : Privé AUT : Autre N : Pas de 2 ^{ème} type de propriété
PROP_TYPE3	Texte	3	Nature du 3^{ème} type de propriété dominant sur la ZP	DOM : Etat COM : Communal CT : Autres Collectivités Territoriales et EPCI PRI : Privé AUT : Autre N : Pas de 3 ^{ème} type de propriété
PROP_REG	Texte	4	Nature du regroupement de propriétés dans laquelle la ZP est éventuellement comprise pour toute ou partie. On entend un regroupement de propriétés au sens d'un regroupement de comptes propriétaires.	AFPA : AFP autorisé AFPL : AFP libre AUT : Autre association syndicale de propriétés N : Pas de regroupement
USAGE	Texte	1	La ZP est-elle utilisée pour le pâturage de troupeaux , l'année de l'enquête ? (année de l'enquête = année de référence des données) Si NON : préciser uniquement « DERN_USAGE » et « MOTIF », puis les métadonnées en fin de table. Si OUI : Poursuivre à partir de « EXPLOIT »	O = Oui N = Non
DERN_USAGE	Texte	4	Si la ZP n'est pas utilisée l'année de l'enquête, préciser l'année de sa dernière utilisation pour le pâturage de troupeaux	Année
MOTIF	Texte	50	Motif de non utilisation de la ZP depuis la dernière année d'utilisation , le cas échéant (Texte libre : arrêt d'activité, prédation, problème d'accès ou d'équipements...)	Commentaire libre
EXPLOIT	Entier court	2	Nombre d'exploitations agricoles utilisatrices de	Nombre d'exploitations agricoles

			cette ZP (dont les exploitations laissant simplement leurs animaux en pension) 1 GAEC = 1 exploitation	
TYPE1	Texte	2	Type d'animaux majoritairement présents sur la ZP (évalué selon les effectifs des différents types d'animaux en équivalent UGB et non en nombre de têtes)	OL : Ovins laitiers OA : Ovins allaitants CL : Caprins laitiers CA : Caprins allaitants VL : Vaches laitières en product° AB : Autres bovins EQ : Equins / Asins AU : Autres
TYPE2	Texte	2	2^{ème} type d'animaux présents sur la ZP (évalué selon les effectifs des différents types d'animaux en équivalent UGB et non en nombre de têtes)	OL : Ovins laitiers OA : Ovins allaitants CL : Caprins laitiers CA : Caprins allaitants VL : Vaches laitières en product° AB : Autres bovins EQ : Equins / Asins AU : Autres N : Aucun
TYPE3	Texte	2	3^{ème} type d'animaux présents sur la ZP (évalué selon les effectifs des différents types d'animaux en équivalent UGB et non en nombre de têtes)	OL : Ovins laitiers OA : Ovins allaitants CL : Caprins laitiers CA : Caprins allaitants VL : Vaches laitières en product° AB : Autres bovins EQ : Equins / Asins AU : Autres N : Aucun
PRINTEMPS	Texte	1	La ZP a-t-elle une fonction de pâturage de printemps ?	O = Oui N = Non
ETE	Texte	1	La ZP accueille-t-elle des animaux l'été ?	O = Oui N = Non
AUTOMNE	Texte	1	La ZP a-t-elle une fonction de pâturage d'automne ?	O = Oui N = Non

HIVER	Texte	1	La ZP a-t-elle une fonction de pâturage d'hiver ?	O = Oui N = Non
TRAITE	Texte	1	Y-a-t-il une activité de traite sur la ZP ?	O = Oui N = Non
TRANSFORM	Texte	1	Le lait produit est-il transformé sur la ZP ?	O = Oui N = Non
EF_OV_15J	Entier court	4	Effectif ovins au 15 juillet , en nombre de têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, allaitants et laitiers).	Effectif
EF_CA_15J	Entier court	4	Effectif caprins au 15 juillet , en nombre de têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, allaitants et laitiers).	Effectif
EF_VL_15J	Entier court	4	Effectif vaches laitières <u>en production</u> au 15 juillet , en nombre de têtes.	Effectif
EF_AB_15J	Entier court	4	Effectif autres bovins au 15 juillet , en nombre de têtes (= vaches allaitantes + vaches tarées + génisses taurillons). <i>Les veaux de moins de 6 mois ne sont pas comptabilisés.</i>	Effectif
EF_EQ_15J	Entier court	4	Effectif équins / asins au 15 juillet , en nombre de têtes.	Effectif
CH_MAX_OV	Entier court	4	Charge animale maximum en ovins, sur l'année En nombre de têtes Lorsqu'une ZP est pâturée à plusieurs périodes de l'année, prendre l'effectif le plus important de l'une de ces périodes.	Effectif
CH_MAX_CA	Entier court	4	Charge animale maximum en caprins, sur l'année En nombre de têtes. Lorsqu'une ZP est pâturée à plusieurs périodes de l'année, prendre l'effectif le plus important de l'une de ces périodes.	Effectif
CH_MAX_VL	Entier court	4	Charge animale maximum en vaches laitières <u>en production</u>, sur l'année En nombre de têtes Lorsqu'une ZP est pâturée à plusieurs périodes de l'année, prendre l'effectif le plus important de l'une de ces périodes.	Effectif

CH_MAX_AB	Entier court	4	Charge animale maximum en autres bovins (hors vaches laitières <u>en production</u>), sur l'année En nombre de têtes Lorsqu'une ZP est pâturée à plusieurs périodes de l'année, prendre l'effectif le plus important de l'une de ces périodes.	Effectif
CH_MAX_EQ	Entier court	4	Charge animale maximum en équins / asins, sur l'année En nombre de têtes Lorsqu'une ZP est pâturée à plusieurs périodes de l'année, prendre l'effectif le plus important de l'une de ces périodes.	Effectif
PHAE	Texte	1	Un contrat PHAE est-il signé sur la ZP pour l'année en cours ?	O = Oui N = Non
MAE	Texte	1	Un contrat MAET est-il signé pour l'année en cours ?	O = Oui N = Non
SURF_MAE	Réel simple	5,2	Surface totale de la ZP contractualisée en MAET (en ha)	Surface
DFCI	Texte	1	La zone pastorale a-t-elle une fonction avérée de DFCI ? (Défense de la Forêt Contre les Incendies)	O = Oui N = Non
MILIEU	Texte	1	Type de milieu pastoral dominant (en surface) sur la Zone Pastorale : - <u>Surface en herbe</u> (prairies naturelles, pelouses) - <u>Landes</u> (landes, garrigues, maquis, surfaces en herbe avec embroussaillage > à 25 à 30%) - <u>Sous-bois pâturés</u> (pâturage des animaux sous couvert arboré) et <u>prés bois</u> (alternance de zones en herbe et de zones boisées) : recouvrement arboré > 40% <i>On tient compte de l'état de la zone pastorale l'année de l'enquête et non de la dynamique de végétation. Ne renseigner par « très forte hétérogénéité » que dans les cas extrêmes.</i>	H : Surface en herbe L : Landes B : Sous-bois pâturé et prés bois D : Divers, très forte hétérogénéité
ANNEE_REF	Texte	4	Année de référence de validité des données collectées Correspond à l'année des pratiques enregistrées.	Année

SOURCE	Texte	30	Nom de l'organisme ayant collecté les données	Texte
ENQUETEUR	Texte	4	Initiales de l'enquêteur (Prénom Nom)	Texte
ID_SOURCE	Texte	10	Code attribué à cette même ZP par l'organisme pastoral territorial dans sa base de données Le cas échéant	Chiffres et lettres majuscules
AUT_SOURCE	Texte	50	Autres organismes ayant fourni des données attributaires	Texte

ANNEXE 3 : Grille d'enquête relative aux Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive

Enquêteur :

Date :

Nom Commune :

N°INSEE Commune :

Année de référence :

Données administratives		
CODEUP	NOM1	NOM2

Foncier						
PROP_TYPE1	PROP_TYPE2	PROP_TYPE3	PROP_REG	FAIRE_VAL1	FAIRE_VAL2	FAIRE_VAL3
Etat Commune Autres coll. Terr. Privé Autre	Etat Commune Autres coll. Terr. Privé Autre Aucun	Etat Commune Autres coll. Terr. Privé Autre Aucun	AFPA AFPL Autre Aucun	Propriété CPP Bail rural Bail environ. Verbal Vente herbe Droit usage Autre	Propriété CPP Bail rural Bail environ. Verbal Vente herbe Droit usage Autre Aucun	Propriété CPP Bail rural Bail environ. Verbal Vente herbe Droit usage Autre Aucun

Utilisation pastorale							
USAGE	DERN_USAGE	MOTIF	UTIL_PASTO	ORIGINE	EXPLOIT	PENSION	ESP_DOM
OUI / NON			GP GJ FAI IND SC			OUI / NON	Ovins Bovins Caprins Equins / Asins Autres Mixte

Activités complémentaires			
TRAITE	TRANSFORM.	VENTE	ACCUEIL
Ovins Bovins Caprins Mixte Aucune	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

Modalités de conduite du troupeau							
DATE_DEB	DATE_FIN	DUREE	RETOUR	CIRCUIT	CONDUITE	PARC	FAUCHE
			OUI / NON	OUI / NON	Gardiennage perm. Visite quotidienne Visite hebdomadaire Sans visite hebdo	OUI / NON	OUI / NON

Main d'Œuvre			
TRAVAIL	JOURS_TRAV	SALARIE	JOURS_SAL

Effectifs des Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive
Tous les effectifs s'entendent en nombre de têtes, et non en UGB !

Types d'animaux	Effectif pâturant	Effectif au 15 juillet	Effectif com.	Effectif dépt.	Effectif hors dépt.	Départ. d'origine 1	Départ. d'origine 2
Ovins *							
Caprins *							
Vaches laitières <u>en production</u>							
(1) Vaches allaitantes + vaches tarries							
(2) Génisses et taurillons (>6 mois)							
(= 1 + 2) Total bovins hors vaches laitières							
Equins / asins							
Autres animaux							

* Tous animaux confondus : mères, tardons, mâles, laitiers, allaitants

Effectif com : Effectif d'animaux issus d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'UP

Effectif dépt : Effectif d'animaux issus d'exploitations ayant leurs sièges en dehors de la commune de l'UP mais sur le département de l'UP

Effectif hors dépt. : Effectif d'animaux issus d'exploitations ayant leurs sièges en dehors du département de l'UP

Départ. d'origine 1 : Principal département dont sont originaires les animaux, en dehors du département auquel appartient l'UP

Départ. d'origine 2 : 2ème département dont sont principalement originaires les animaux, en dehors du département auquel appartient l'UP

ANNEXE 4 : Grille d'enquête relative aux Zones Pastorales

Enquêteur :

Date :

Nom Commune :

N°INSEE Commune :

Année de référence :

Données administratives		
CODEZP	NOM1	NOM2

Foncier			
PROP_TYPE1	PROP_TYPE2	PROP_TYPE3	PROP_REG
Etat Commune Autres coll. Terr. Privé Autre	Etat Commune Autres coll. Terr. Privé Autre Aucun	Etat Commune Autres coll. Terr. Privé Autre Aucun	AFPA AFPL Autre Aucun

Utilisation pastorale						
USAGE	DERN_USAGE	MOTIF	EXPLOIT	TYPE1	TYPE2	TYPE3
OUI / NON				Ovins laitiers Ovins allaitants Caprins laitiers Caprins allaitants Vaches laitières en prod. Autres bovins Equins / asins Autres	Ovins laitiers Ovins allaitants Caprins laitiers Caprins allaitants Vaches laitières en prod. Autres bovins Equins / asins Autres Aucun	Ovins laitiers Ovins allaitants Caprins laitiers Caprins allaitants Vaches laitières en prod. Autres bovins Equins / asins Autres Aucun

Fonctions pastorales			
PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE	HIVER
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

Activités complémentaires	
TRAITE	TRANSFORM
OUI / NON	OUI / NON

DFCI
OUI / NON

Milieu
Surf en herbe Lande Sous-bois / pré-bois Forte hétérogénéité

Tous les effectifs s'entendent en nombre de têtes, et non en UGB !

Types d'animaux	Effectif au 15 juillet	Charge animale maximum sur l'année (en nombre de têtes)
Ovins *		
Caprins *		
<u>Vaches laitières en production</u>		
Autres bovins		
Equins / asins		

** Tous animaux confondus : mères, tardons, mâles, laitiers, allaitants*

Charge animale maximum sur l'année (en nombre de têtes) : Lorsque qu'une zone pastorale est pâturée à plusieurs périodes de l'année, prendre l'effectif le plus important de l'une de ces périodes.

L'enquête pastorale du massif alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur :

Une opération portée collectivement par l'ensemble des partenaires techniques, administratifs, politiques et financiers des activités pastorales

Partenaires techniques :



Partenaires politiques et financiers :



« Fond européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales »



Rhône-Alpes

